



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 21229

Texte de la question

M. Jean-Luc Drapeau interroge Mme la ministre déléguée auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion, sur l'application de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Le rapport « Réussir 2015 : Accessibilité des personnes handicapées au logement, aux établissements recevant du public, aux transports, à la voirie et aux espaces publics » établi par la sénatrice Claire-Lise Champion indique que « La société française ne parvient pas à être accessible aux personnes handicapées », ajoutant que « la France est en mal d'accessibilité ». Aussi il lui demande les mesures qu'elle compte prendre dans les mois à venir pour favoriser l'accessibilité des personnes en situation de handicap.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Drapeau](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (2^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21229

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Handicapés

Ministère attributaire : Égalité des territoires et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 mars 2013](#), page 3012

Question retirée le : 6 août 2013 (Fin de mandat)